



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

Janvier 2014 n° 29



Chers amis de l'AUPAR,

L'assemblée générale AUPAR du 13/08/2013 a été l'occasion de faire avec la municipalité un bilan des réalisations au profit du port depuis qu'elle en a pris la gestion en 2009.

Tous se sont accordés à reconnaître surtout la réalisation d'actions prioritaires qui se sont imposées ! En particulier la réfection sur 4 ans des ouvrages portuaires et la réparation de l'après Xynthia ne laissant aucun moyen pour réaliser en même temps une zone de stockage à terre et l'aménagement du chenal de la Fabrique (Curé).

Mais l'intérêt pour ces projets a grandi, ils sont aujourd'hui partagés et inscrits dans le SMVM Ile de Ré attendu en février 2015 !

Une satisfaction quand même à ce stade pour l'AUPAR et l'URCAN qui travaillent en ce sens depuis 2009 ! Et surtout des objectifs prioritaires pour la future équipe municipale qui devra très vite traduire dans les faits les attentes du SMVM pour redynamiser l'activité du port « vieillissante ».

2014 sera donc une année de transition ou l'AUPAR réaffirmera avec force ces priorités. Nous avons aussi la volonté d'augmenter le nombre d'occasions de rencontres avec vous. Sortie bateau, dîners ...sont déjà dans les projets.

Nous vous remercions de votre fidélité et aussi de bien vouloir encourager vos amis de pontons à nous rejoindre car l'avenir du port a besoin du soutien de tous ses utilisateurs.

Permettez nous aussi de vous associer tous à la pensée que nous avons pour notre ami Denys SADOUL décédé l'été dernier. Denys tu nous manques. Un grand merci à Béatrice son épouse qui a accepté notre proposition de nous rejoindre au conseil d'administration.

Le conseil d'administration vous souhaite une bonne année 2014.

Jean Claude PERIN

Président

VIE DE L'ASSOCIATION

Retour sur l'Assemblée Générale du 13/08/2013

L'ordre du jour statutaire portait sur :

- Rapport moral et d'activité,
- Rapport financier du trésorier, approbation des comptes et montant de cotisation 2014,
- Renouvellement partiel du conseil d'administration,

Ces rapports ont été approuvés à l'unanimité, ils seront très prochainement en ligne sur « aupar.fr ». La cotisation annuelle AUPAR a été maintenue à 20€ pour 2014.

Etienne PAJOT seul administrateur sortant a été reconduit à sa demande par l'assemblée générale.

Revenons aussi sur quelques sujets parmi ceux traités avec la municipalité lors de cette assemblée générale :

Station de carburant : La municipalité a confirmé sa réponse négative de création d'une station de carburant au port d'Ars en Ré, trop de contraintes : économiques, environnementales...

CLUPP : L'AUPAR a signalé l'évolution des textes sur la représentation des usagers d'un port de plaisance au conseil portuaire. C'est le CLUPP (Comité Local des Usagers du Port de Plaisance) qui est depuis quelques années la forme légale de leur représentation. Celui-ci, composé des usagers du port sous contrat annuel depuis au moins 6 mois, doit élire, parmi ceux-ci candidats, 3 représentants titulaires et 3 suppléants. Ils sont élus pour 5 ans. Le CLUPP a un rôle « consultatif ». A noter que les « CLUPP » sont déjà en place à St Martin, La Flotte et à La Rochelle. Cette évolution devrait se faire aussi à Ars après les élections municipales. Le CLUPP est indépendant de toute association et ne nécessite aucun engagement financier.

Stockage à terre : Interrogé à ce sujet, Jean Louis OLIVIER maire d'Ars en Ré a annoncé lors de notre AG que la prochaine équipe municipale devrait aussi travailler pour des premiers investissements en 2015 reconnaissant que le dossier s'était enrichi depuis la remise par l'AUPAR de solution de manutention et d'estimation de coûts.

SRDAM : La municipalité a remercié l'AUPAR pour son alerte et son action sur le SRDAM qui a permis notamment à la CDC de donner aussi un avis défavorable à ce schéma démesuré de développement de l'aquaculture sur nos Pertuis.

Nous étions très nombreux ensuite à nous retrouver sur le port pour le pot de l'amitié et la paella géante.

Nouveau bureau : Le conseil d'administration s'est réuni le 14/08 pour valider la reconduction du bureau et à nouveau le 29/08 pour décider de coopter Béatrice SADOUL et de lui proposer le poste d'administrateur de notre ami Denys. Béatrice SADOUL a accepté. Cette désignation sera soumise à la prochaine assemblée générale AUPAR pour régularisation.

FESTIVITES : L'AUPAR a contribué au succès

De la fête du port et de la sardine le 8 juin dernier en accueillant l'ensemble des équipages des vieux gréements,



De la journée en faveur de la SNSM le 13 juillet à Ars en Ré ou notre mobilisation s avec AMIGO et le CNAR a permis de collecter près de 16000€ en leur faveur.

De DVD (Défi Voile Découverte 2013) en accueillant au port de l'Aprée les 18 voiliers et leurs équipages mis au service de personnes en situation d'handicap pour leur permettre de naviguer sur 4 jours entre les ports de La Rochelle, Rochefort, Saint Martin de Ré et Ars en Ré.

Sans oublier bien sûr nos pique-niques sur le Banc du Bûcheron de juillet et août avec nos amis d'AMIGO du CNAR et l'YCSM occasions d'agréables moments ensemble.

LE PORT :

CONSEIL PORTUAIRE DU 26 NOVEMBRE 2013

Bilan 2013 : Le nombre d'escales à Ars augmente légèrement mais elles sont de plus en plus courtes. Il n'y a pas eu de refus d'accueil visiteurs et pourtant on constate aussi une baisse du nombre de contrats -19 ! Les causes probables, météo défavorable au printemps et aussi certainement hélas des conséquences d'une clientèle vieillissante qui sort moins libérant moins de places. Les tarifs seront augmentés de 0 ,4 % correspondant à la seule augmentation de la TVA.

Taxes foncières : Suite aux réactions de la filière nautique auprès du ministère des finances, l'application des taxes foncières découlant de la loi de finances rectificative de 2012 a été différée à 2015 !

Résiliation de contrat : Le conseil portuaire a débattu aussi du problème posé par le non remboursement au prorata d'une partie des cotisations du contrat notamment lorsque le titulaire du contrat annuel vend son bateau en cours d'année. Après débat, la proposition de retenir le semestre comme base de calcul devrait se mettre en place pour 2014. Ainsi, seule une résiliation de contrat annuel effectuée dans le 1^{er} semestre permettrait le remboursement du 2^{ème} semestre.

Plan de gestion environnementale : Le diagnostic effectué cet été par la société ARTELIA confirme des dysfonctionnements du système de collecte des eaux de lessivage sur les deux aires de carénage « plaisance » et « professionnelle ». Ils sont la cause de pollution des vases notamment au cuivre ce qui pourrait compromettre des opérations futures de dévasage financièrement acceptables ! Des investissements s'imposent ! ARTELIA les estiment à 36050 E HT pour les 2 aires de carénage pour pallier dans un premier temps aux dysfonctionnement de collecte des ruissellements puis dans un second temps à 75000€ HT pour mise en place d'un traitement de finition adapté selon les résultats d'analyse. Au-delà de ces équipements à rendre conformes, le rapport ARTELIA met aussi en évidence quelques opérations de carénage effectuées de manière « non conformes » par les uns ou les autres et donc la nécessité d'adapter nos comportements. (Dossiers consultables sur RV au local AUPAR).

Dragage du port : Malgré l'urgence et compte tenu des budgets nécessaires, l'intervention du rotodévaseur a été repoussée à fin 2014.

Liste d'attente : 38 places ont été redistribuées dont 27 non prioritaires.

SMVM (SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER)

Lors d'une réunion de l'ensemble des parties prenantes à la CDC le 26/11/2013, Lionel QUILLET président de la CDC a fait le point sur l'avancement du SMVM qui devrait être finalisé pour février 2015. Rappelons que pour la filière nautique le projet vise la suppression progressive des mouillages sauvages au profit de mouillages organisés et la création de + ou - 250 places par la réorganisation des anneaux dans les ports et des optimisations à Rivedoux et à Ars en Ré avec deux scénarii possibles : l'extension du bassin de la Criée ou l'aménagement complet du chenal de la Fabrique (Curé) en catways.

A noter que le SMVM intégrera aussi le projet de nettoyage des friches ostréicoles, opération déjà commencée cet été, pointe du Grouin à Loix pour permettre la modification du chenal et de son balisage.



DATES A RETENIR :

Juin : Sortie bateau et dîners à l'étude

14 juillet : Pique nique « huîtres » sur le banc du Bûcheron

27 juillet : Journée SNSM à Rivedoux

9 août : Assemblée Générale AUPAR suivie du traditionnel repas sur le port

13 août : Pique nique « huîtres » sur le banc du Bûcheron

17 au 22 septembre : Grand Pavois

Dernière minute : le 16/01/2014, annulation par le tribunal administratif de l'arrêté préfectoral autorisant les filières conchyliques de Maleconche.

AUPAR (Association des Usagers du Port d'Ars en Ré BP 22 17590 Ars en Ré

Association déclarée selon la loi du 1^{er} juillet 1920 - n° 22- publiée au JO du 31mai 1989